

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE POINTE A PITRE
16 RUE DUGOMMIER
97164 POINTE-A-PITRE
TEL. 05 90 89.69.51

RECEPISSE DE DEPOT

2MW PLOMBERIE
Immeuble Odissey ZAC de Colin
97170 Petit Bourg

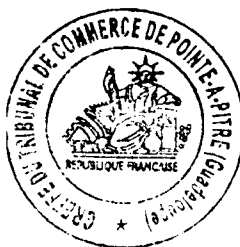
V/REF :
N/REF : 2018 B 238 / 2019-B-2949

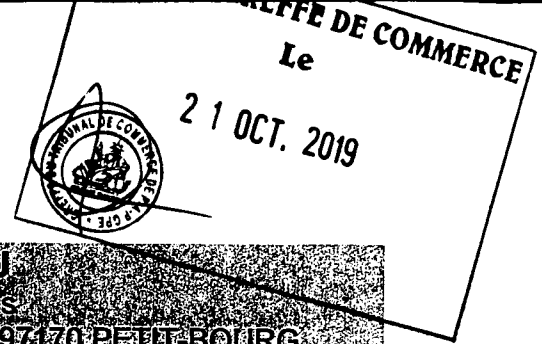
Le greffier du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre certifie qu'il a reçu le 21/10/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2018.
Procès-verbal d'assemblée en date du 30/09/2019
Rapport de gestion

Concernant la société
2MW PLOMBERIE
Société par actions simplifiée à associé unique
Immeuble Odissey ZAC de Colin
97170 Petit Bourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2949 le 21/10/2019
R.C.S. POINTE A PITRE TMC 834 654 733 (2018 B 238)

Fait à POINTE A PITRE le 21/10/2019,
LE GREFFIER





2MW PLOMBERIE SASU
Au capital de 10 000 000 Euros
Siège social : ZAC de Colin – Immeuble Odyssey – 97170 PETIT-BOURG
RCS de Pointe-à-Pitre B 834 654 733

Monsieur Le Greffier
Tribunal de commerce de Pointe-à-Pitre

Monsieur Le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants en double exemplaire :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31/12/2018,
- le rapport de gestion présenté à l'assemblée d'approbation des comptes dudit exercice,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution votée,

Le coût de ce dépôt est joint à la présente par chèque bancaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

Le Président-actionnaire unique
Mr Marcel MORVANY

2MW PLOMBERIE
Zac de Colin
97170 PETIT-BOURG
RCS : 834 654 733 00015 - APE : 4322AZ
Mail: ec-eau-plus@2mwpm.com
Tel: 0590 60 18 11

2MW PLOMBERIE SASU

Au capital de 10 000 00 Euros

Siège social : ZAC de Colin – Immeuble Odissey – 97170 PETIT-BOURG

RCS de Pointe-à-Pitre B 834 654 733

Procès-verbal d'approbation des comptes annuels de l'actionnaire unique

L'an deux mille dix neuf, et le trente Septembre, à dix huit heures au bureau du siège social de la société sis Immeuble Odissey – zac de Colin – 97170 PETIT-BOURG, l'actionnaire unique détenant la totalité du capital social soit 200 actions de 50 €, a établi le rapport d'activité ainsi que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice comptable écoulé.

Il a adopté les résolutions suivantes qu'il avait mis à l'ordre du jour, à savoir :

- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Questions diverses.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'actionnaire unique approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 44 412,68 Euros.

Il approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par lui en sa qualité de Président au cours de l'exercice écoulé. Il approuve également le montant global des dépenses et des recettes.

En conséquence, l'actionnaire unique et Président se donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 44 412,68 € de la façon suivante :

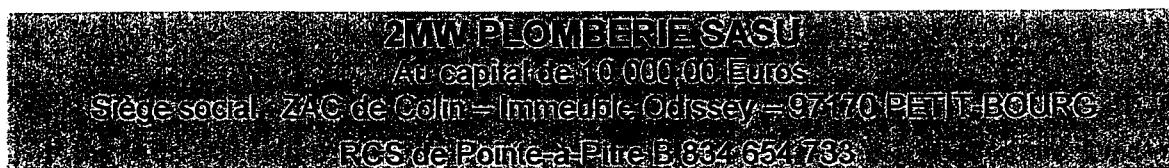
-1 000,00 € au poste de « RESERVE LEGALE »

-43 412,68 € au poste de « REPORT A NOUVEAU »

L'ordre du jour étant épuisé, l'actionnaire unique termine ses rédactions à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal par l'actionnaire unique.

Le Président et actionnaire unique
Mr Marcel MORVANY



RAPPORT DE GESTION

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société par Actions Simplifiées unipersonnelle 2MW PLOMBERIE dont je suis l'unique actionnaire, j'ai établi les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, afin de les approuver.

Présentation des états financiers

Je précise tout d'abord que les états financiers établis par moi ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Activité de la société

Au cours de cet exercice social, un chiffre d'affaires net hors taxe de 141 836,63 Euros a été réalisé. Ce chiffre d'affaires est exclusivement constitué de «Travaux d'installation de citernes».

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 97 468,46 Euros.

Compte tenu de la structure de l'activité, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

• Achats de matières premières	49 459,89 €
• Honoraires	5 180,00 €
• Location immobilière	3 996,00 €
• Salaires et charges sociales	29 439,93 €

En conséquence, le résultat se solde par un bénéfice net de 44 412,68 Euros.

RESULTAT - AFFECTATION

Conformément à la loi et aux articles 22 et 26 des statuts de la société, je dois dresser l'inventaire à la fin de chaque exercice social et approuver les comptes en donnant quitus de ma gestion.

Comme le montre les états comptables, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes que j'ai établit font ressortir un bénéfice net de 44 412,68 Euros.

En ma qualité de Président et actionnaire unique, je prévois d'affecter ce résultat de la manière suivante :

– Bénéfice de l'exercice	:	44 412,68 €
– Réserve légale	:	1 000,00 €
– Solde	:	43 412,68 €
– Auquel s'ajoute le Report à nouveau	:	0,00 €
– Le solde au report à nouveau	:	43 412,68 €

Je joins au présent rapport l'ensemble des états de synthèse établit avec l'aide du cabinet d'expertise comptable en charge de mon dossier.

Ces comptes qui sont sincères et qui reflètent la situation réelle de ma société recevront toute mon approbation et mon agrément.

Le Président-actionnaire unique
Mr Marcel MORVANY

2MW PLUMBERIE

Zac de Colin
97170 PETIT-BOURG

RCS : 834 654 733 00015 - APE : 4322AZ

Mail: ec-eau-plus@2mwpm.com

Tel: 0590 60 18 11

Désignation de l'entreprise <u>2MW PLOMBERIE SASU</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>Immeuble Odysseï ZAC de Colin 97170 PETIT-BOURG</u>																																			
SIRET		<table border="1"><tr><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>6</td><td>5</td><td>4</td><td>7</td><td>3</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>										8	3	4	6	5	4	7	3	3	0	0	0	1	5										
8	3	4	6	5	4	7	3	3	0	0	0	1	5																						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *		<table border="1"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>																											
1	2																																		
<table border="1"><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">31/12/2018</td></tr></table>																						Exercice N clos le												31/12/2018	
										Exercice N clos le																									
										31/12/2018																									
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014		016																													
	Immobilisations corporelles *		028	529	030	64				465																									
	Immobilisations financières * (1)		040		042																														
	Total I (5)		044	529	048	64				465																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060		062																													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																													
		Autres * (3)		072	2 459	074				2 459																									
	Valeurs mobilières de placement		080		082																														
	Disponibilités		084	101 549	086				101 549																										
	Charges constatées d'avance *		092		094																														
Total II		096	104 008	098				104 008																											
Total général (I + II)				110	104 537	112	64		104 472																										
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		10 000																									
	Écarts de réévaluation							124																											
	Réserve légale							126																											
	Réserves réglementées *							130																											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)							131		132																									
	Report à nouveau							134																											
	Résultat de l'exercice							136		44 413																									
	Provisions réglementées							140																											
Total I							142		54 413																										
Provisions pour risques et charges							Total II	154																											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							156																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164																											
	Fournisseurs et comptes rattachés *							166		11 623																									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							169	31 061	172	38 436																								
	Produits constatés d'avance							174																											
	Total III							176		50 060																									
Total général (I + II + III)				180				104 472																											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		529																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																			

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2MW PLOMBERIE SASU		Néant ☐		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	
				Exercice N clos le 31/12/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	141 881	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	97 468	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	44 413	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	44 413	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	44 413	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	41 954	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990	
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-micr	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	
				Déficit col. 2	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

2MW PLOMBERIE SASU

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU

Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	+00		402		404		+06					
	Autres	+10		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	+20		422		424		426					
	Constructions	+30		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	+40		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	+50		452		454		456					
	Matériel de transport	+60		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	+70		472	529	474		476	529				
Immobilisations financières		+80		482		484		486					
TOTAL		490		492	529	494		496	529				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	64	564		566	64		
TOTAL		570		572	64	574		576	64		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ①	15 % ou 12,8 % ②	0 % ③
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591	
TOTAL					596	585	597	599

SAGE Experts-comptables janvier 2019

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

 Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 2MW PLOMBERIE SASU										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td colspan="2"></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terreins</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td colspan="2"></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td colspan="2"></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td colspan="2"></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td colspan="2"></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td colspan="2"></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td colspan="2"></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td>775</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terreins	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terreins	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL		770	775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																						
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																						
Déficits reportables				984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																											
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																																							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																							
Montant de la TVA collectée								374	2 978																																																																																																																																						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	995																																																																																																																																						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																																							
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																																							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																																							

SAGE Experts-comptables, janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:2MW PLOMBERIE SASU.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2018.. et clos le:31/12/2018						Données en nombre de mois		1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376	3,00		
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861	3,00		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	141 837		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105			
TOTAL 1								106	141 837		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues								113	45		
Variation positive des stocks								111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144	45		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121	52 210		
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	11 149		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	3 996		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152	67 355		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	74 527		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).								117	74 527		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024	160						
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 6 5 4 7 3 3

Dénomination de l'entreprise

2MW PLOMBERIE SASU

Adresse (voie)

Immeuble Odissey ZAC de Colin

Code postal

97170

Ville

PETIT-BOURG

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique MORVANY Prénom(s) MarcelNom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 400Naissance: Date 31/01/1969 N° Département 97 Commune Saint-Louis Pays Adresse : N° Voie Cité Louisy Mathieu Escalier 8Code Postal 97110 Commune POINTE-A-PITRE Pays GUADELOUPETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 4 6 5 4 7 3 3

Dénomination de l'entreprise

2MW PLOMBERIE SASU

Adresse (voie)

Immeuble Odissey ZAC de Colin

Code postal

97170

Ville

PETIT-BOURG

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice	01012018	décl. n°	31122018	Régime simplifié d'imposition	☒
Dénomination sociale, nom ou raison sociale du groupe				Régime normal	☐
SIRET					
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait art. 2064 B (activités de transport maritime) : cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
2MW PLOMBERIE SASU Immeuble Odissey ZAC de Colin 97170 PETIT-BOURG	
SIRET 8 3 4 6 5 4 7 3 3 0 0 0 1 5	Mél : ec.eau.plus@orange.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*
	Bénéfice imposable à 28%
	Déficit
	0
	Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☒	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐
Autres dispositifs	☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 41 954
	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐
---	---	--

5 IMPUTATIONS (art. 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☐	NON ☐	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	------------------------------	------------------------------	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel agréé par le fisc	Nom et adresse du fiscal
SOPECOM SARL 16 Boulevard de la pointe Jarry ZI de Jarry 97122 BATE-MAHAULT Tél : 05.90.48.94.94	
CGA/OMGA	Viseur conventionné
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	Date: 25072019 Lieu: PETIT-BOURG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Marcel MORVANY Président
	Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce chiffre est insuffisant, indiquer un chiffre minimum)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS VALEURS / LONG TERME IMPOSÉES / 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2MW PLOMBERIE SASU

du

Adresse Immeuble Odisey ZAC de Colin 97170 PETIT-BOURG

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONTOUT Samide Alfred Installateur d'équipements sanitaires	Pichery 97140 CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE
2	SIMON Mc Neil Stamroy Installateur d'équipements sanitaires	Vieux-Bourg 588 Cour Matelot 97139 LES ABYMES
3	ZADIGUE Cédric Installateur d'équipements sanitaires	Résidence Bord de Mer Bât.J, Apprt 7 97110 LES ABYMES
4	PEDURAND Trecey Franciane Secrétaire	38 Rue Lamartine 97122 BAIE-MAHAULT
5	JACQUIN Marc Florent Installateur d'équipements sanitaires	Rue Beurenom 8 Résidence Beurenom 97112 GRAND-BOURG
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	6 434			6 434				6 434
2	6 021			6 021				6 021
3	5 434			5 434				5 434
4	3 532			3 532				3 532
5	2 939			2 939				2 939
6								
7								
8								
9								
10								
**	24 359			24 359				24 359

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	24 359	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Marcel MORVANY
Président

À PETIT-BOURG le 25/07/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	2 459		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2 459		
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	27 322		
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	